

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 1 août 1850

5^e Division.

1^{er} Bureau.

Beaux-arts.

École Française
à Rome

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez renvoyé, avec le même porteur les nos 13, 14, 15 & 18. à l'appui du 14. Bordereau des dépenses de l'École de Rome, exercice 1850, le certificat constatant l'inscription sur l'Inventaire de ce localissement des objets mobiliers, décrits dans le Mémoire nos 14, 13 & 18. Mais vous avez omis d'indiquer les Numéros d'Inscription. Je vous transmets en conséquence le dit certificat, pour que vous vous recaptiez cette lacune.

Je profite de cette occasion pour vous prier de me donner des renseignements au sujet de l'observation susénoncée faite par la Cour des Comptes :

Apurement de la Comptabilité de l'École de Rome.

La Cour a constaté, dans son Rapport
publié sur les Comptes de l'année 1844, une
avance de 20453^f 32, faite ^{de 1810} en 1843 à l'École

M. Alauy, Directeur de l'École Française à Rome.

- „ De Rouen, à l'aide d'emprunts ~~obtenus~~ obtenus
 „ du Commerce local, sans l'autorisation législative.
 „ La Cour a demandé la régularisation, par de
 „ crédits supplémentaires, de ce découvert créé par
 „ l'un des Chapitres du Ministère des Intérieurs.
 „ Cependant ce ancien déficit était encore, au
 „ 14 Janvier 1847, de 5,459^{fr} 32^c, et donnait lieu
 „ à des paiements d'intérêts pour loyer du Capital
 „ restant dû. Il importe d'y pourvoir définitivement
 „ par Arrêté & d'en recouvrer le reliquat, afin
 „ de mettre au terme à la fautive situation du
 „ service spécial de l'École de Rouen & d'y faire
 „ rentrer l'ordinaire qui il impose à l'Etat, en
 „ dehors des règles de la Comptabilité publique.

Je vous serais très obligé, Monsieur
 le Directeur de me faire connaître, avec détails,
 la cause & l'origine de l'emprunt dont il s'agit
 & les époques des remboursements partiels; de rechercher
 & de me dire, si en effet l'ancien déficit était
 encore de 5,459^{fr} 32^c, au 14 Janvier 1847, & si

si le reliquat a été soldé depuis.

Après, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération distinguée.

Le Directeur des Beaux-Arts,
Miquel.

Ministère
des
Travaux publics.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité.

7^e Division.

Paris, le 7 Août

1850

Bâtiments Civils.

1^{er} Bureau.

Monsieur le Directeur, il ne m'a pas été possible jusqu'ici de mettre à votre disposition la somme nécessaire pour solder les dépenses faites en 1849 au Palais de l'Académie de France à Rome, ayant pour objet la réparation des dégats faits à ce Palais pendant les événements d'Italie. Une loi du 26 Juin 1850 vient de m'en donner les moyens en m'ouvrant à cet effet un crédit de 10,000^{fr} sur l'exercice 1849.

Je viens de me concerter avec M. le Ministre des Finances pour qu'une somme de 10,000^{fr} vous soit immédiatement versée par le payeur de l'Armée d'Italie, à qui vous en remettrez un reçu motivé.

Vous voudrez bien appliquer cette somme sans aucun retard au paiement des dépenses faites en 1849 dont les mémoires doivent se trouver depuis longtemps réunis entre vos mains. car, continué agent comptable vous vous trouvez dans l'obligation

M. Macey, Directeur de l'Académie de France, à Rome.

de justifier de l'emploi de la dite somme
dans un délai d'un mois, et cette
justification soit résulter d'un bordereau
accompagné des pièces à l'appui; vous
m'enverrez le tout pour que j'en dresse
l'état de liquidation

Il est bien entendu que les 10,000^{fr} que
vous allez recevoir ne doivent être appliqués
qu'à des dépenses de 1849; celles faites en
1850 seront acquittées sur cet exercice, au
moyen d'une autre somme qui vous sera
remise également dès que la liquidation
de 1849 sera régularisée.

Dans la dépense de 1849 qui ne pourra
excéder 10,000^{fr} en tout, devront se trouver
compris les honoraires de l'architecte à
5 pour %.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Pour le Ministre des Travaux Publics
après autorisation,

Le Secrétaire Général,

Montoye

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 20 août 1850

Beaux arts.

5^e Division

1^{er} bureau

—

Monsieur le Directeur, M^r le Ministre des finances a prié M. le Ministre de l'Intérieur que son intention était de présenter à l'Assemblée législative le projet de budget de l'exercice 1852 à la fin de décembre prochain.

Il importe donc que tous les éléments qui doivent servir à l'établissement du budget du Département de l'Intérieur soient préparés dès à présent.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Directeur, de vouloir bien m'envoyer, dans le plus bref délai, le projet de budget des dépenses de l'École française, à Rome, pour l'exercice 1852. Vous aurez soin de motiver dans une note annexée à ce projet, les demandes d'augmentation de crédits que vous jugerez nécessaires de faire, dans l'intérêt et pour les besoins de l'École.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Beaux arts.

M. Puy

Monsieur le Directeur de l'École française, à Rome

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 21 août 1850

Direction
des
Beaux-Arts.
—
14. Bureau
—
École Française
à Rome
—

Monsieur le Directeur, Le Certificat d'Inscription
de Meuble-Mobilier fait Inventaire de l'École
de France à Rome, joint au 2^e bordereau de
dépense de cetablissement, exercice 1850, ne
présente pas le n^o. d'Inscription de ce-Objet.
J'ai l'honneur de vous renvoyer le dit Certificat,
afin que vous répariez cette omission.

Je vous renvoie également la pièce no. 12.
bis annexée au même bordereau. La 2^e Colonne
(Objets divers) s'élève à 47.84 fr, tandis que
l'addition donne 47.64 fr seulement. Veuillez rectifier,
s'il y a lieu.

Je vous serais très-oblige de me renvoyer ce
dépense pièce, le plus promptement possible.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très-distinguée.

Votre Directeur des Beaux-Arts, Bureau
Le Chef de Bureau des Beaux-Arts

J. M...

M^r. Alary, Directeur de l'École Française, à Rome.